



Séance ordinaire du 19 décembre 2022
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°19122022D09

Objet : Travaux – approbation d’une convention de servitude sur une parcelle communale avec ENEDIS.

Date de la convocation et de l’affichage : le 13 décembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseiller n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

L’an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine	X			
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick		X		BAZIN Jean-Jacques
DIARRA Aly	X			
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie		X		GUILLEMAT Serge
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger	X			
DUCRET Régine	X			
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah		X		
AVILA Mylène	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			
BORDON Francine	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20221219-19122022D9-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOËR Yves		X		BORDON Francine

A été nommé secrétaire de séance : DIARA Aly.

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,
VU les articles L.2123-3 et suivants et R.2123-10 et suivants du code de la propriété des personnes publiques,
VU le projet de convention de servitudes proposé par la société ENEDIS

Rapporteur : Jacques VELTRI, Adjoint en charge des travaux et du patrimoine bâti

Exposé des motifs : Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS envisage de réaliser des travaux empruntant la parcelle communale cadastrée section A n°2191, dans le secteur de la ZAE de Plan Cumin, à proximité de la rue du Pinot.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Longueur totale des lignes électriques : 5 mètres
- Largeur totale de la tranchée : 1 mètre

L'emprise des travaux impacte la parcelle cadastrée section A n°2191, propriété de la commune et il convient de ce fait d'établir une convention de servitudes entre les parties. Cette convention énonce les droits de servitudes consenties à ENEDIS et précise les droits et obligations de la commune, en sa qualité de propriétaire.

A titre d'indemnité, une compensation forfaitaire et définitive de 15 € sera versée par ENEDIS à la collectivité.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint en charge des travaux et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention de servitudes proposée par la société ENEDIS pour le passage d'ouvrages de distribution électrique sur la parcelle communale cadastrée section A n°2191,
- **ACCEPTE** le montant de la compensation forfaitaire et définitive de 15 € versée à titre d'indemnité,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 19 décembre 2022.

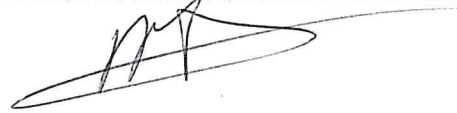
Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 21 décembre 2022.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 20 décembre 2022.

Franck VILLAND
Maire



Aly DIARA
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20221219-19122022D9-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022